ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 12489

Texte de la question

M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la déception et l'amertume d'un enseignant d'espagnol de sa circonscription. Cette personne qui se présente ainsi : « fils de métèque qui a eu la chance et le plaisir de pouvoir étudier à l'université d'un pays dont la culture est unanimement reconnue », signale un projet de réforme du Gouvernement, relatif au CAPES de langues étrangères. Ce projet actuellement à l'étude prévoit la suppression des épreuves de littérature et de civilisation. Cette décision risque d'entraîner la fin d'une réflexion et d'un approfondissement s'appuyant sur la connaissance de la mémoire des peuples, de leur culture et de leurs arts, précisément à une époque où l'ouverture sur le monde et le rapprochement des peuples sont fondamentaux, en particulier pour l'éducation. En conséquence, tout en marquant son étonnement, il lui demande si ce projet est bien à l'ordre du jour, auquel cas il souhaite en connaître les justifications.

Texte de la réponse

Le souhait du ministre de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie, dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes, est de favoriser, dans l'intérêt même des élèves, la communication orale. Cette priorité devrait se traduire par une modification des contenus des épreuves des concours de recrutement des professeurs de langues dont l'objet n'est pas de faire disparaître la dimension culturelle, notamment dans ses aspects littéraires, mais de donner plus de poids, dans l'évaluation des candidats, à leur capacité à comprendre et à communiquer et, dans ce cadre, à maîtriser des pratiques pédagogiques efficaces. Une réflexion est donc engagée à ce sujet, réflexion devant concilier discipline et professionnalisation. En tout état de cause les épreuves du CAPES de langues vivantes ne seront pas modifiées pour la session 1999 des concours.

Données clés

Auteur : M. Pierre Brana
Circonscription : Gironde (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12489
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1732
Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2514